

ARCHETYPES DE L'AUTONOMIE RESPONSABLE

Dans la littérature des sciences de l'organisation, la question de la responsabilité de l'homme au travail apparaît indiscutablement liée à celle de son autonomie. Pourtant, la relation entre ces deux termes, qu'elle soit d'opposition, de complémentarité ou d'imbrication, fait débat de longue date. L'enjeu de la responsabilité sociale des entreprises semble remettre la question à l'ordre du jour, d'autant plus que se multiplient les recherches sur les conditions d'une mise en œuvre efficace de la RSE.

Nous partirons de l'argument selon lequel les controverses sur la relation entre autonomie et responsabilité reflètent, sur un autre plan, le problème de la relation entre morale et éthique. Sans imaginer résoudre ce qui relève de l'aporie, nous prendrons appui sur l'articulation entre morale et éthique proposée par Paul Ricœur, pour penser l'autonomie responsable des femmes et des hommes au travail.

Sur cette base, nous aboutirons à la proposition de trois archétypes de l'autonomie responsable correspondant notamment à trois modèles contemporains du management des ressources humaines : ceux de la qualification, de la compétence et de l'entrepreneuriat. Nous montrerons en quoi cette typologie est le moyen d'une mise en question des pratiques depuis l'intérieur du discours managérial.

INTRODUCTION

Dans la littérature des sciences de l'organisation, la question de la responsabilité de l'homme au travail apparaît indiscutablement liée à celle de son autonomie. Le discours déjà ancien en faveur d'une autonomisation des salariés, a toujours été associé au corollaire de leur responsabilisation. Pourtant, la relation entre ces deux termes, qu'elle soit d'opposition, de complémentarité ou d'imbrication, fait débat de longue date.

Depuis Taylor, l'exercice responsable de l'autonomie est une question centrale du management débouchant sur une grande variété d'approches que l'on pourrait classer en trois grandes catégories : 1) Autonomie et responsabilité s'opposent, dans la mesure où l'on considère qu'être autonome revient à se fixer ses propres normes et de fait, à se libérer des responsabilités correspondant aux normes instituées par l'organisation. 2) Autonomie et responsabilité sont complémentaires, car l'autonomie consiste précisément en la mobilisation des moyens qui permettront au salarié d'assumer les responsabilités instituées par l'organisation. 3) Autonomie et responsabilité sont indissociables, du fait que le processus de construction d'une autonomie est indissociable du processus de responsabilisation du salarié concerné.

Ces trois catégories sont légitimes. Elles ciblent des dynamiques complémentaires du rapport entre autonomie et responsabilité. Mais dans cet article, l'on s'intéressera plus singulièrement à la troisième approche, afin de penser l'imbrication entre les deux concepts. En effet, si l'on conçoit l'autonomisation comme indissociable de la responsabilisation des salariés, on peut admettre que la relation entre autonomie et responsabilité au plan managérial, reflète la relation complexe entre morale et éthique, au plan philosophique. Or grâce au travail exigeant de Paul Ricœur, il devient possible de penser l'imbrication entre morale et éthique à travers l'idée d'autonomie comme "norme du devoir imputable"(I). De fait, il s'agira bien de concevoir l'éthique comme autonomie responsable et d'en proposer trois archétypes correspondant aux modèles de la qualification (II), de la compétence (III), et de l'entrepreneuriat (IV).

I – L'AUTONOMIE COMME NORME DU DEVOIR IMPUTABLE

Loin d'exploiter toutes les subtilités de l'éthique de Paul Ricœur¹, nous cherchons humblement à nous appuyer sur l'articulation qu'il propose entre *morale* et *éthique* pour présenter le plus clairement possible la démarcation éthique qui existe entre trois perspectives (cognitivist, connexionniste et énonciationniste) de la connaissance organisationnelle. Nous verrons que ces perspectives correspondent aux modèles respectifs de la qualification, de la compétence et de l'entrepreneuriat. Avant de rendre visible cette démarcation, il est toutefois indispensable de présenter cette articulation entre morale et éthique. Le texte dans lequel Paul Ricœur, l'exprime le plus clairement est une sorte de mise au point rédigée à l'occasion d'une conférence au département de philosophie de l'université de Montréal². Cette articulation était déjà présente dans ses travaux antérieurs, mais sans doute moins explicite selon les dires mêmes de l'auteur : "*Quant à ceux qui ignorent ce texte vieux d'une douzaine d'années, [Soi-même comme un autre] je puis les assurer que le texte qu'ils vont lire se suffit à soi-même*"³.

L'on s'appuiera sur ce texte très abouti, qui parachève la pensée de Ricœur sur ce thème et dont l'argument principal est que : "*...d'un côté on peut tenir la moralité pour le plan de référence par rapport auquel se définissent de part et d'autre une éthique fondamentale qui lui serait antérieure et des éthiques appliquées qui lui seraient postérieures. D'un autre côté, on peut dire que la morale, dans son déploiement de normes privées, juridiques, politiques, constitue la structure de transition qui guide le transfert de l'éthique fondamentale en direction des éthiques appliquées qui lui donnent visibilité et lisibilité au plan de la praxis.*"⁴.

Pour Ricœur, l'éthique enveloppe donc la morale par une antériorité et une postériorité nécessaires. Précisons maintenant les principaux éléments de ce modèle philosophique qui nous seront utiles pour penser l'éthique organisationnelle.

¹ Ricœur (1990, 2000)

² Ce texte a été reproduit dans un recueil d'articles : voir Ricœur (2000)

³ Ricœur (2000), p. 103

⁴ Ricœur (2000), p. 120

Tout d'abord il faut tenir le concept de morale pour *le repère principal et le noyau dur de toute la problématique*, au sens où d'une part, la morale comprend une référence nécessaire aux *principes du permis et du défendu*, et d'autre part désigne le *sentiment d'obligation*, en tant que *face subjective du rapport d'un sujet à des normes*. Cette double désignation est donc indispensable à une morale véritable, en tant que correspondant à un concept mixte d'"*auto-nomie*" qui associe la *norme objective et l'imputabilité subjective* : "*la morale ne présuppose rien de plus qu'un sujet capable de se poser en posant la norme qui le pose comme sujet*"⁵.

Mais au delà, il faut préciser l'idée de norme, rattachée à la morale, par l'idée de *formalisme* grâce à laquelle les *déontologies* pourront être conçues comme l'expression formelle d'une morale. Dans cette optique, la morale se présente comme la *forme du devoir imputable* à partir de laquelle il faut penser en amont les *vertus* d'une éthique antérieure, et en aval les *prudences (phronesis)* des éthiques postérieures. Ceci nous amène donc au schéma suivant :

Tableau n° 4 : Articulation de la morale et de l'éthique selon Paul Ricœur

Ethique fondamentale	Morale	Ethique appliquée
Vertus	"Auto-Nomie"	Prudences
Devoir-être	Forme du devoir imputable	Sagesse pratique
Ethique antérieure	Déontologies	Ethiques postérieures

Nous allons nous appuyer sur cette analyse pour interpréter une *éthique du travail* selon les trois perspectives complémentaires qui nous intéressent. Notre argument est que le travail en tant que valeur essentielle des organisations, qu'elles soient marchandes ou non marchandes, peut en effet être l'objet d'un positionnement éthique différencié, selon qu'on le considère sous l'angle du cognitivisme, sous celui du connexionnisme ou celui de l'énactionnisme. Il y a ainsi différentes vertus du travail, qui réfèrent à des conceptions de l' "auto-nomie", qui elles-mêmes impliquent des prudences que nous allons présenter dans les sections suivantes.

⁵ Ricœur (2000), p. 107

II – APPROCHE COGNITIVISTE DE L'AUTONOMIE RESPONSABLE

Ce qui se joue du point de vue d'une éthique du travail cognitiviste ne peut concerner, en toute logique, que le régime du travail au sens d'une qualification, c'est à dire de la bonne tenue d'un poste de travail. Il faut pourtant passer de cet axiome à l'idée qu'une éthique organisationnelle composée d'un *principe de vertu*, d'un *régime d'autonomie* et d'une *conduite de prudence* peut effectivement être associée à cette notion de qualification. Or tout comme Paul Ricœur prend le parti le considérer la morale comme l'entrée pour penser l'éthique, nous allons entrer par la notion de qualification en tant que forme du devoir imputable, avant de voir dans quelle mesure cette *morale du travail* réfère en effet à des éthiques antérieure et postérieure. Nous verrons que cet ensemble éthique correspond à l'idée d'une *solution efficace du problème soumis au système*, telle que la doctrine cognitiviste conçoit le fonctionnement approprié d'un système cognitif en général.

2.1 – La morale cognitiviste : un régime de la qualification

On doit tout d'abord remarquer que si une morale se rapporte chez Ricœur à un principe *d'autonomie*, la notion de qualification peut aisément être associée à la forme d'un devoir imputable visant cette autonomie. Il n'y a en effet pas de qualification qui puisse s'exprimer hors d'une forme d'autonomie. Un opérateur qualifié est en effet autonome dans la maîtrise de son poste de travail, dans la mesure où d'un point de vue cognitiviste, il est souverain dans ses prises de décisions. Mais que signifie cette autonomie du point de vue éthique ?

Nous répondrons en référence au modèle de Ricœur que tout d'abord, cette autonomie s'inscrit bien dans un formalisme, qui correspond à la prescription des *règles de la bonne tenue d'un poste de travail*. On ne peut en effet apprécier le degré de qualification d'un professionnel et donc son degré d'autonomie, qu'au regard des règles de bonne tenue d'un poste. Ces règles constituent notamment des références pour évaluer la justesse des décisions qui seront prises par le professionnel. Il faut ensuite noter que cette autonomie réfère bien à l'idée d'un *devoir-être*, qui correspond, en un premier sens, à la responsabilité du professionnel.

Il y a dans l'engagement professionnel, la nécessaire référence à ce qu'il est bon ou mauvais de faire, ou à ce qui est préférable de choisir parmi les options d'une alternative. Cet implicite de la prescription mériterait bien des développements débordant le champ de cette recherche, mais ce qui fait que cet implicite relève du cognitivisme doit-être spécifié. Le devoir-être de type cognitiviste a la particularité de faire référence à une logique de spécialisation forte. C'est en s'inscrivant dans la tradition d'une spécialité ou d'une fonction, que l'on prendra en compte les règles du devoir-être attachées à cette fonction. Ce qui n'est pas professionnel, ce qui fait sortir du devoir professionnel de type cognitiviste, c'est d'abord le fait de franchir les limites de sa spécialité. Nous verrons que l'attachement à la spécialisation n'est pas aussi marqué dans la perspective connexionniste, et qu'un autre critère devra alors être considéré comme déterminant.

Mais pour l'heure, il nous reste à préciser en quoi l'autonomie cognitiviste prend également un sens du point de vue de *l'imputabilité*, c'est à dire de la responsabilité professionnelle au second sens du terme, référant à l'éventualité d'une sanction légitime. Dans quelle mesure cette imputabilité témoigne-t-elle en l'occurrence d'une spécificité cognitiviste ? On répondra que *la dimension cognitiviste de l'imputabilité est liée à sa calculabilité*. Ce qui se résume brutalement au coût d'une mauvaise décision, la notion de coût étant prise ici au sens large. Qu'ils soient humains ou matériels, les coûts sont ainsi appréhendés comme les résultats de décisions au sens cognitiviste du terme, pouvant de fait correspondre à de mauvais calculs.

2.2 - L'éthique fondamentale du cognitivisme

A quoi la qualification en tant que forme du devoir imputable, réfère-t-elle du point de vue de l'éthique fondamentale ? De quelle vertu fondamentale procède-t-elle ? Il nous faut revenir à ce que Ricœur qualifie de vertu, en partant du fait que l'éthique fondamentale correspond au *désir de vie bonne*, vertu primordiale, mais que "*le seul moyen de donner visibilité et lisibilité au fond primordial de l'éthique est de le projeter au plan post-moral des éthiques appliquées*"⁶ (sagesse pratique). Il faut donc distinguer deux catégories de vertus, comme l'a fait Aristote "*...en mettant à part des vertus qu'il appelle éthiques, une vertu intellectuelle, la **phronesis**, qui est devenue la prudence des Latins, et qu'on peut tenir pour la matrice des éthiques postérieures*"⁷.

⁶ Ricœur (2000) p. 114

⁷ Ricœur (2000) p. 116-117

De fait, il n'est pas interdit, puisque Ricœur nous invite à réécrire les anciens traités de vertus "*au bénéfice de quelque moderne doctrine des vertus et des vices*", d'interpréter la relation au travail, comme une vertu "éthique" au sens d' Aristote, c'est à dire appartenant au plan de l'éthique antérieure chez Ricœur. Or la vertu étant un sentiment comme par exemple la *sollicitude* liée à l'éthique médicale, nous choisissons au sein du langage managérial la notion de *motivation* comme forme de relation au travail. La motivation est en effet un sentiment dont on peut dire qu'il est une vertu cardinale dans la tenue d'un poste de travail. Cette notion qui remonte aux origines du management aurait donc une fonction éthique singulière pour le professionnel, se situant en amont de morale professionnelle qu'est la qualification.

2.3 – L'éthique appliquée du cognitivisme

Si l'on considère que la vertu antérieure doit se traduire au travers de la morale, en des règles de prudence, une *phronesis*, une aptitude à discerner la droite règle dans les circonstances difficiles de l'action, alors un *domaine d'exercice de cette prudence*, doit exister qui correspond à la perspective cognitiviste en question. Or si Ricœur nous dit des trois variantes de l'impératif catégorique Kantien, qu'elles "*orientent l'obligation en direction de trois sphères d'application : le soi, autrui et la cité*"⁸, c'est la première sphère d'application qui ici nous intéresse : celle du "*maintien de soi, à travers le temps que présuppose le respect de la parole donnée*"⁹.

En effet, la bonne tenue d'un poste de travail en tant qu'exercice de la qualification, requiert à l'évidence une *prudence du maintien de soi*, que l'on doit associer à l'idée de motivation. Nous disions à propos de la qualification qu'elle était constituée en aval d'une référence au coût des mauvaises décisions, nous pouvons maintenant ajouter que l'imputabilité cognitiviste implique une prudence qui s'adosse essentiellement à un principe du maintien de soi.

⁸ Ricœur (2000) p. 114

⁹ Ricœur (2000) p. 114-115

III – APPROCHE CONNEXIONNISTE DE L'AUTONOMIE RESPONSABLE

Si la qualification est l'entrée constituante d'une éthique cognitiviste, c'est la compétence qui en constitue le pendant pour l'éthique connexionniste. La compétence comme forme du devoir imputable constitue en effet le *régime d'autonomie*, à partir duquel il est possible de penser de part et d'autre un *principe de vertu* et une *conduite de prudence*.

3.1 – La morale du connexionnisme

Le principe de compétence réfère à une *autonomie* qu'il faut distinguer de celle correspondant à la qualification. Nous allons opérer cette distinction en repartant du schéma analytique de Ricœur, à savoir en premier lieu l'existence d'un formalisme. Il ne peut en effet s'agir du même formalisme que dans le cadre de la qualification, dans la mesure où la notion de poste de travail est remise en cause, au profit de celle de domaine de compétence. D'une part, un domaine de compétence n'est pas l'objet de prescriptions strictes comme l'est un poste de travail, et d'autre part, il sous-entend des interdépendances plus fortes avec un ensemble de domaines voisins, ainsi que la diversification des ressources de l'action impliquant de fait une conception réticulaire de l'environnement du sujet. Comme le dit P. Zarifian *"la compétence, en particulier parce qu'elle est confrontée à des situations en partie imprévisibles ou incertaines, se doit d'être auto-générée, auto-développée par ceux-là mêmes qui sont ou doivent être compétents. Et c'est de plus en plus au sein de rapports coopératifs que cet auto-développement de la compétence apparaît, à la fois comme besoin et comme dynamique, par interpellation croisée des savoirs et des intelligences des personnes impliquées dans ces rapports, face à des situations qu'ils assument ensemble, situation qu'aucun d'eux, à lui seul, ne peut appréhender."*¹⁰ Ce sont notamment les modalités d'inscription du sujet dans un réseau de relations plus ou moins étendu qui peuvent faire l'objet de prescriptions formelles, (comme des règles de bonne coopération sous-tendues par une logique d'intersubjectivité), et guider ainsi le développement d'un comportement autonome.

¹⁰ Zarifian (1996), p. 21

Mais ces prescriptions ne sont pas suffisantes pour définir la compétence comme morale professionnelle. Il faut aussi indiquer en quoi consiste la référence au devoir-être dans une perspective connexionniste. Là encore P. Zarifian¹¹ va nous être utile, à travers l'importance qu'il donne à la notion d'événement comme enjeu essentiel d'une logique de compétence. Car c'est en s'appliquant face à la variété des événements que le sujet cherche à démontrer son attachement au devoir-être connexionniste, à démontrer sa compétence. Complétons l'analyse de cette morale professionnelle en spécifiant l'imputabilité connexionniste. Alors que dans une perspective cognitiviste, l'imputabilité était liée à la calculabilité des conséquences d'une mauvaise décision, dans la perspective connexionniste, elle est liée à la *position plus ou moins critique du sujet dans un réseau de relations*. Plus un acteur est incontournable au regard d'une catégorie d'événements, plus les conséquences d'un défaut d'implication lui est directement imputable.

3.2 – L'éthique fondamentale du connexionnisme

Nous avons identifié le sentiment de motivation comme le sentiment vertueux de l'éthique antérieure cognitiviste, il nous faut expliquer en quoi la notion managériale *d'engagement* peut être considérée comme son pendant connexionniste. Historiquement, on constate que la notion d'engagement succède à celle de motivation dans le discours managérial, tout comme la notion de compétence succède à la qualification. Ce glissement sémantique qui n'interdit pas la coexistence des termes, doit nous alerter sur cette double correspondance. Il semble en effet qu'avec le modèle de la compétence est apparue la nécessité de demander plus que la motivation au travail conçue comme un intérêt bien compris à la satisfaction des besoins¹². La logique de la compétence s'accompagne de la requête d'un investissement plus important de la personne, et notamment d'un investissement psychique fort, bien relevé dans un bon nombre de textes principalement issus de la littérature en psychologie du travail¹³. On parle alors d'engagement pour décrire le sentiment d'appartenance que l'on cherche à développer, la disposition à œuvrer efficacement pour le bien de l'organisation à laquelle on doit se sentir émotionnellement lié.

¹¹ Zarifian (1995)

¹² Maslow et sa pyramide des besoins, reste la référence emblématique de cette problématique

¹³ Voir notamment Aubert & de Gaulejac (1991)

Ainsi, il est fait "*vigoureusement appel, sous des formes qui sont devenues en quelques années la caractéristique du monde du travail des décennies 80-90, à la mobilisation subjective des salariés, à l'engagement pour l'entreprise, voire à l'esprit de sacrifice et au don de soi, ainsi qu'à la compétence*"¹⁴. A la lumière des excès auxquels ont conduit ces appels à l'engagement, on mesure l'importance du caractère de "médiété" que prend pour Ricœur l'idée de *vie bonne*, comme "*trait formel commun à toutes les vertus (...) qui sépare en chaque vertu un excès d'un défaut*".

3.3 – L'éthique appliquée du connexionisme

Il nous faut maintenant traduire comme prudence, cette vertu antérieure d'engagement, ce qui revient à identifier le pendant connexionniste du maintien de soi cognitiviste. Or en reprenant les trois sphères d'application de l'impératif Kantien, à savoir *le soi, autrui et la cité*, c'est cette fois-ci) à la seconde sphère qu'il faut s'attacher, correspondant pour Ricœur à la *sollicitude*, en tant que "*structure commune à toutes ces dispositions favorables à autrui qui sous-tendent les relations courtes d'intersubjectivité*". La sollicitude englobe et dépasse le respect d'autrui, et s'appuie sur un principe d'intersubjectivité cher à Habermas, et dont Zarifian fait un usage central pour son analyse de la coopération et de la compétence. La *prudence de sollicitude* serait donc le mode d'exercice d'une éthique connexionniste, c'est à dire le mode d'application de la vertu antérieure à la compétence qu'est l'engagement. On comprend en effet que sans la sollicitude, la qualité des réseaux relationnels qui conditionnent l'exercice de la compétence peuvent rapidement se trouver dépréciée, notamment du fait que la multiplication croisée des sollicitations accroît par définition la charge mentale des sujets impliqués.

¹⁴ J. De Bandt & al. (1995), p. 166

IV – APPROCHE ENACTIONNISTE DE L'AUTONOMIE RESPONSABLE

L'entrée par la forme d'un devoir imputable relevant de l'éactionnisme, commande de définir la *co-naissance*, comme le lieu d'une morale professionnelle. Le fait qu'elle soit l'expression d'un troisième mode d'autonomie va en effet nous permettre d'identifier en amont l'idée de la *vocation* comme vertu, et en son aval, *l'engagement citoyen* comme prudence.

4.1 – La morale de l'éactionnisme

La co-naissance éactionniste, doit en effet être considérée comme une troisième modalité de l'autonomie dans son principe moral. A priori cela ne tombe pourtant pas sous le sens, en ce qui concerne un *formalisme*, assez peu présent au démarrage d'une activité innovante. Ni les normes établies d'un métier, liées à la qualification, ni les règles garantissant la qualité d'un réseau relationnel typiques d'une logique de la compétence ne son en effet pertinentes. Il nous faut pourtant dégager un formalisme associé à l'idée d'une norme morale de la co-naissance, en se souvenant que la difficulté du formalisme s'est déjà présentée dans la première section de ce chapitre. La solution alors adoptée en convoquant la dualité fondamentale du yin et du yang va ici nous être utile, car il n'y a en l'occurrence pas d'autre formalisme à considérer que celui par lequel on "*s'adjoint à un monde de signification préexistant, et en continuel développement*", à moins qu'on "*en forme un nouveau*" écrirait Varela. Il y aurait donc la place, par exemple, pour des règles déontologiques dont l'objet serait cette évolution couplée des modalités de l'action et d'un monde de signification porté par l'environnement naissant, ou en continuel développement. Or il se trouve que de telles règles existent dans le domaine de l'entrepreneuriat, qui sont portées par le concert des parties prenantes, dont les voix parfois concordantes, et parfois discordantes expriment la diversité des discours sur la réalité socio-économique actuelle et future. La possibilité ou l'impossibilité de convaincre un partenaire constitue donc pour l'entrepreneur l'un des signes divers du *monde de signification préexistant* auquel il doit s'adjoindre en construisant le sens de son activité nouvelle. Mais il nous faut d'une part spécifier le devoir-être attaché à ce principe formel, à savoir le principe d'une *activité viable*, et d'autre part l'imputabilité éactionniste qu'il sous entend, qui on l'aura compris ne peut être que la *faillite*.

Plus l'entrepreneur pourra se reprocher de n'avoir pas su inscrire le sens de son activité dans la dynamique d'un monde de signification en évolution, plus l'éventualité d'une faillite lui sera directement imputable.

4.2 – L'éthique fondamentale de l'énactionnisme

Mais à quel sentiment vertueux peut-on rattacher le sens de cette morale énactionniste ? Le cognitivisme visait la motivation, et le connexionnisme l'engagement. Il nous semble que pour sa part, l'énactionnisme se rattache au sentiment vertueux de la *vocation* comme rapport au travail. La vocation de l'entrepreneur est en effet une vertu indispensable à l'implication que requiert cet exercice de conviction permanente des parties prenantes de l'activité nouvelle. L'implication personnelle de l'entrepreneur prend donc la forme singulière d'une vocation, ce qui explique sans doute l'importance donnée à la personnalité de l'entrepreneur dans les recherches sur l'entrepreneuriat¹⁵. Ainsi nous dit Hernandez " *Ce qui donne naissance à une organisation c'est avant tout la volonté humaine qu'elle émane d'un individu ou d'un groupe d'individus. Parlerait-on aujourd'hui de Microsoft sans Bill Gates ? Même l'intrapreneuriat n'existe pas sans l'existence d'un Intrapreneur. Ce n'est pas l'organisation mère qui, spontanément, donne naissance à des bourgeons, c'est la volonté d'un Intrapreneur. 3M n'aurait pas connu le succès avec les célèbres "post-it" s'il n'y avait eu la ténacité, l'opiniâtreté d'Art Fry*"¹⁶.

4.3 – L'éthique appliquée de l'énactionnisme

Enfin, en reprenant les trois sphères d'application de l'impératif Kantien (le soi, autrui et la cité), c'est en toute logique la troisième sphère que concerne la prudence énactionniste, c'est à dire ce que Ricœur appelle la *participation citoyenne à la souveraineté*. Une prudence de la participation citoyenne est en effet nécessaire à l'entrepreneur sans laquelle il ne peut donner un sens réel à son activité naissante. Hors des "*rapports de citoyenneté dans un Etat de droit*", l'entrepreneur perdrait toute la légitimité de sa contribution à la société.

¹⁵ A tel point que certains chercheurs, comme Gartner (1988) ont demandé à ce qu'on ouvre la recherche sur l'entrepreneuriat à d'autres facteurs que la seule personnalité de l'entrepreneur.

¹⁶ Hernandez (2001), p. 88

CONCLUSION

Nous avons présenté un modèle qui articule trois archétypes de l'autonomie responsable, pour lesquels chaque vertu correspond à une prudence, c'est à dire à une imputabilité de l'action responsable. Selon que l'on se situe dans une logique de la qualification, de la compétence ou de l'entrepreneuriat, on distinguera trois principes de responsabilité débouchant en amont sur une éthique antérieure (fondamentale) et en aval sur une prudence (éthique postérieure).

Un régime de la qualification réfère en amont à une éthique antérieure, qui est une vertu de la motivation. Il réfère en aval à une prudence du maintien de soi. Un régime de la compétence réfère en amont à une vertu de l'engagement et en aval à une prudence de la sollicitude. Enfin un régime de l'entrepreneuriat correspond à une vertu de la vocation et en aval à une prudence de l'engagement.

La distinction de ces grandes logiques interroge ainsi trois modèles de management en révélant qu'une éthique peut leur être constitutive. Ce faisant, ces modèles deviennent lisibles sous un angle qui rend plus difficile la justification des abus commis en leur nom, dès lors que ces abus bafouent la prudence requise par l'éthique du modèle.

Dans le prolongement de cette recherche, un travail de terrain est envisageable qui permettra d'enrichir la conception de ces modèles ainsi que de décrire en profondeur les dynamiques collectives à l'œuvre dans le déploiement ou la transformation des éthiques professionnelles.

BIBLIOGRAPHIE

Aubert & de Gaulejac (1991) *Le coût de l'excellence*, Seuil

De Bandt, Dejours & Dubar (1995), *La France malade du travail*, Paris, Bayard

Gartner (1988) "Who is an entrepreneur ?" is the wrong question, *American Journal of Small Business*, 12, 4, 11-31

Hernandez (2001) *L'entrepreneuriat : approche théorique*, Paris, L'harmattan

Ricœur P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil

Ricoeur P. (2000), *De la morale à l'éthique et aux éthiques*, in "un siècle de philosophie 1900 – 2000" Folio Essais

Zarifian (1996), *Travail et communication*, PUF

Zarifian P. (1995), *Le travail et l'événement*, Paris, l'Harmattan